

## G.P.N.1

### DOSSIER D'INSCRIPTION 2022-2023

(à nous retourner avant le 15 août 2022)

**La rentrée se fera le mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2022 :**

- A partir de 8h30 : Installation internat (les n° de chambre seront affichés à l'entrée des internats)
- 11h00 : Réunion de rentrée **uniquement avec les parents**
- 13h30 : Rentrée des étudiants en salle de cours

Documents à consulter sur le site du lycée : <http://www.lesbarres.fr> / Infos pratiques

Règlement intérieur	Déclaration à compléter au verso du dossier d'admission
Association des étudiants ALESA	Déclaration à compléter au verso du dossier d'admission
Plan Particulier e Mise en Sûreté	Déclaration à compléter au verso du dossier d'admission
Règles de vie au CDI et Charte Informatique	Déclaration à compléter au verso du dossier d'admission
Dispositions financières	Déclaration à compléter au verso du dossier d'admission
Charte de vie à l'internat	Déclaration à compléter au verso du dossier d'admission

Documents à compléter

Dossier d'admission	A compléter (recto-verso)
Autorisation de prélèvement	A compléter
Fiche d'urgence (recto)	A compléter
Fiche de santé (verso)	A compléter
Note d'information sur le bizutage	A compléter
Hébergement à l'internat le week-end	Convention à compléter si les conditions suivantes sont requises : ne pas avoir le permis, habiter à plus de 2h de route et ne pas avoir de transports en communs
Autorisation parentale : Etudiants mineurs	A compléter ( <i>uniquement si l'étudiant est mineur</i> )

Documents à fournir

Attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire	A <b>joindre</b> au dossier
Véhicule	Joindre la copie de la carte grise et de la carte verte du véhicule
R.I.B.	Joindre celui de l'étudiant
4 photos	Récentes avec le nom, prénom et la classe au verso dont 1 coller sur le dossier d'admission
Notification de bourses	La validation définitive du dossier et la mise en paiement des bourses seront effectives que si ce document est remis
Chèque de cotisation à l'Association des Étudiants	D'un montant de 15€ à l'ordre de l'ALESA
Pour les étudiants dispensés d'EPS	Certificat médical d'inaptitude à la pratique de l'E.P.S.
Relevé des notes obtenues au BAC	Copie à joindre au dossier
Carte d'identité ou passeport <u>ET</u> Carte Vitale	Copies à joindre au dossier

./...

## Equipement, matériel et fournitures scolaires à avoir à la rentrée

- **Equipement et matériel :**
  - pantalons, bottes, chaussures et vêtement de pluie pour aller sur le terrain
  - lampe torche
- **Fournitures scolaires :**
  - **Ordinateur portable : il est plus confortable d'avoir son propre ordinateur, il est conseillé de prévoir cet achat pendant l'année scolaire (il existe des aides sur le site « yeps.fr »)**

## Informations diverses

<b>Voyage « Découverte du milieu Montagnard » en Haute-Savoie du 05/09/22 au 09/09/22</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Matériel : chaussures de randonnée, vêtements chauds et de pluie, sac à dos, lunettes de soleil, crème solaire, gourde... et si vous disposez : jumelles, bâtons de marche</li><li>- <b>Certificat médical autorisant la <u>pratique de la randonnée sportive en montagne</u> (toute autre mention sera refusée)</b></li></ul>
<b>Journée de l'Arbre : 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2022</b>	Participation des étudiants conseillée
<b>Journée Portes Ouvertes : 28 janvier 2023</b>	Participation des étudiants <b>obligatoire</b>
<b>Voyage « Acteurs » dans le Marais Poitevin du 27/03/23 au 31/03/23</b>	Les modalités seront données en cours d'année
<b>Pique-Nique</b>	Des sorties à la journée seront programmées dans les emplois du temps, il est donc <b>impératif</b> d'avoir pour les pique-nique une boîte plastique, des couverts et une gourde.
<b>Permis de conduire</b>	<p>Le permis de conduire est particulièrement demandé par les maîtres de stage. Pour celles et ceux qui le peuvent, nous ne saurions trop vous recommander de le préparer dès cet été.</p> <p>Les cours de conduite ou de code ne peuvent avoir lieu strictement <b>qu'en dehors des heures de cours.</b></p>



(1) Codification des professions

<b>Agriculteurs</b> 11 – Agriculteurs sur petite exploitation 12 – Agriculteurs sur moyenne exploitation 13 – Agriculteurs sur grande exploitation	<b>Artisan, Commerçants, Chef d'entreprise</b> 21 – Artisans 22 – Commerçants et assimilés 23 – Chefs d'entreprise de dix salariés ou plus	<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b> 31 – Professions libérales 33 – Cadres de la fonction publique 34 – Professeurs, professions scientifiques 35 – Professionnels de l'information, des arts et du spectacle 37 – Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise 38 – Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
<b>Professions intermédiaires</b> 42 – professeurs des écoles, instituteurs et assimilés 43 – Professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 – Clergé, religieux 45 – Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 – Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises 47 – Techniciens 48 – Contremaîtres, agent de maîtrise	<b>Employés</b> 52 – Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 – Policiers et militaires 54 – Employés administratifs d'entreprises 55 – Employés de commerce 56 – Personnels des services directs aux particuliers	<b>Ouvriers</b> 62 – Ouvriers qualifiés de type industriel 63 – Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 – Chauffeurs 65 – Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 – Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 – Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 – Ouvriers agricoles
<b>Retraités</b> 71 – Anciens agriculteurs exploitants 72 – Anciens artisans, commerçants et chefs d'entreprise 74 – Anciens cadres 75 – Anciennes professions intermédiaires	<b>Retraités</b> 77 – Anciens employés 78 – Anciens ouvriers 81 – Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 – Militaires du contingent	<b>Retraités</b> 84 – Elèves, étudiants 85 – Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités) 86 – Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

**Déclaration ET autorisation de l'étudiant**  
Je soussigné(e) ..... (Nom – Prénom)

**Déclaration ET autorisation du responsable légal**  
Je soussigné(e) ..... (Nom – Prénom)

**DÉCLARE**

- Oui  Non ➔ avoir pris connaissance du **règlement intérieur** en cours et déclare confirmer l'**acceptation** de ses dispositions
- Oui  Non ➔ avoir pris connaissance de la **date, heure et déroulement du 1<sup>er</sup> jour de la rentrée scolaire** et déclare **respecter** ses informations
- Oui  Non ➔ avoir pris connaissance de l'**Association** des étudiants « **ALESA** »
- Oui  Non ➔ confirmer l'**acceptation** à l'adhésion de l'**Association** des étudiants
- Oui  Non ➔ avoir pris connaissance des **Règles de Vie au CDI et de la Charte Informatique** et déclare confirmer l'**acceptation** de ses dispositions
- Oui  Non ➔ avoir pris connaissance du **Plan Particulier de Mise en Sécurité** et déclare **respecter** les consignes
- Oui  Non ➔ avoir pris connaissance des **dispositions financières** et déclare confirmer l'**acceptation** de ses dispositions
- Oui  Non ➔ avoir pris connaissance de la **Charte de vie à l'internat**
- Oui  Non ➔ l'**exactitude des informations** portées sur ce dossier

**AUTORISE**

- Oui  Non ➔ autorise le lycée des Barres de Nogent-sur-Vernisson à utiliser des photos sur tous supports à l'occasion d'activités pédagogiques, sportives ou culturelles sur lesquelles l'étudiant paraît
- Oui  Non ➔ autorise le lycée à photographier l'étudiant afin d'établir un trombinoscope de la classe

Fait à Le ...../...../.....	Signature de l'étudiant Précédé de la mention « lu et approuvé »	Signature des parents Précédé de la mention « lu et approuvé »
--------------------------------	---	---

**DOSSIER DE RENTREE : AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT**

Nom et prénom du responsable légal :	
Nom et prénom de l'élève :	
Classe :	
<b>Établissement fréquenté :</b> Les Barres	
<b>Régime :</b>	<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> Interne-externé <input type="checkbox"/> Externe
Avez-vous fait une demande de bourse :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Étiez-vous prélevé l'an dernier :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Modalité de prélèvement (sur la base d'une estimation et réajusté au 2 <sup>ème</sup> semestre) : cochez selon votre choix	
<input type="checkbox"/> Prélèvement mensuel (soit 8 échéances à compter du mois de novembre)	
<input type="checkbox"/> le 5 chaque mois	ou <input type="checkbox"/> le 15 de chaque mois
<input type="checkbox"/> Prélèvement en 2 échéances	
<input type="checkbox"/> le 05/12 et 05/06	ou <input type="checkbox"/> le 15/12 et 15/06
<input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas autoriser l'établissement à effectuer un prélèvement. Dans ce cas, je réglerai par chèque ou virement (à mon initiative) dès réception de ma facture.	

N° National d'Emetteur :563165

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous, à compter du **mois de novembre**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER *	DESIGNATION DU CREANCIER
* Nom / prénom : * Adresse :	Agent comptable EPLEFPA du Loiret 2190 AVENUE D'ANTIBES 45200 AMILLY
DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DE COMPTE *	TRESOR PUBLIC ORLEANS
* Nom : * Adresse :	IBAN : FR76 1007 1450 0000 0010 0001 843  BIC TRPUFRP1
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER *	
IBAN :	BIC :

Date :

Signature du titulaire du compte à débiter (**obligatoire**) :

**À RETOURNER SIGNÉ ET ACCOMPAGNÉ D'UN RIB (AGRAFÉ)**

*Note interne : joindre une copie de la fiche d'inscription*



## FICHE D'URGENCE année scolaire 2022-2023

Document non confidentiel valable dans l'enceinte du lycée ou lors des différents déplacements en France et/ou à l'étranger.

Nom : ..... Prénom : .....

Classe : ..... Régime : INT  DP  EXT

Date de Naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Sexe : M  F

Numéro de portable de l'étudiant : .....

Personnes à prévenir cocher le représentant légal :

Mère <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
tél. domicile :	tél. domicile :	tél. domicile :
tél. travail :	tél. travail :	tél. travail :
Portable :	Portable :	Portable :

Père  ou Mère  décédé(e) : indiquer l'année : .....

Adresse du jeune si différente :  
.....

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant : .....

Vaccination antitétanique, date du dernier rappel : .....

### Joindre la photocopie des pages de vaccinations

**En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève ou l'étudiant accidenté ou malade vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.**

**En aucun cas l'élève mineur quittera l'hôpital seul. Il devra être accompagné d'un parent ou d'un représentant légal**

# FICHE SANTÉ

année scolaire 2022-2023

*Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée.*

**Nom et Prénom de l'étudiant :**

.....

**Antécédents médicaux ou chirurgicaux :**

.....

.....

**Allergie(s) :**

.....

.....

**Handicap (à remplir obligatoirement) :** Si votre enfant présente une déficience (auditive, visuelle.....), une difficulté d'apprentissage (dyslexie ....) ou trouble de la santé évoluant sur une longue période, veuillez préciser le type de handicap, le traitement suivi et/ou les aménagements sollicités.

**NON**  .....

**OUI**  .....

.....

**Traitement(s) :**

.....

.....

.....

.....

**Les traitements doivent être impérativement remis à l'infirmière avec un duplicata de l'ordonnance.**

Rédacteur : E. Thill	Date de validation : 02/07/21	Indice de révision : A
----------------------	-------------------------------	------------------------

## Note d'information sur le bizutage Rentrée 2022/2023

Je soussigné(e) (Nom/Prénom de l'étudiant) .....atteste être informé des éléments suivants :

- Le bizutage\* est interdit par la loi du 17 juin 1998 ;
- Il est interdit d'organiser ce type d'évènements ;
- Il est interdit de participer à des évènements de type « intégration » organisés par des étudiants
- Ma participation à des évènements non autorisés par la Direction se fait sous ma responsabilité aux risques de poursuites judiciaires

Je m'engage à respecter les règles et à informer la Direction du Lycée en cas de difficultés.

Signature de l'étudiant :

.....

Je soussigné(e) M./Mme .....parents de l'étudiant  
(Nom/Prénom) ..... attente(nt) avoir pris connaissance de cette note d'information.

Signature des parents :

\*(Le bizutage : est « une série de manifestations où les élèves anciens, usant et abusant de leur supériorité née de la connaissance du milieu, du prestige de l'expérience et d'une volonté affirmée de supériorité, vont imposer aux nouveaux arrivants, déjà en état de faiblesse, des épreuves de toute nature auxquelles, dans les faits, ils ne pourront se soustraire sous l'emprise de la pression du groupe, du conditionnement et de ce que l'on peut appeler des sanctions en cas de refus, comme l'interdiction d'accès à divers avantages de l'école, l'associations des anciens élèves... »).





## **CONVENTION**

### **Réglant les conditions de mise à disposition des locaux En-dehors du temps scolaire et pendant les vacances scolaires avec**

---

En application de la circulaire n°93-294 du 15/10/1993, la présente convention est établie :

Entre les soussignés :

**D'une part :**

**Le LEGTA Le Chesnoy – Les Barres, site des Barres, à NOGENT-SUR-VERNISSON, de l’Etablissement public local d’enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) du Loiret**, représenté par son directeur, Monsieur **Cédric AVRIL**, dûment habilité en tant que directeur par décision du conseil d’administration n°2021-02-35 en date du 01/07/2021, ci-après dénommé « le lycée »,

**La ville de Nogent-sur-Vernisson**, représentée par son Maire, Monsieur Philippe MOREAU, dûment habilité par décision du conseil municipal en date du 26/05/2020,

**Et d'autre part :**

**Nom, prénom et classe de l'étudiant(e) :** \_\_\_\_\_  
ci-après dénommé « l'étudiant(e) »

**Si étudiant mineur, Nom, prénom et adresse du responsable légal :**

**M/Mme** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Considérant que .....  
(à décrire) constituant un cas de force majeure nécessitant de permettre à l'étudiant :  
\_\_\_\_\_ d'être présent sur le site du lycée en-dehors des  
activités scolaires et périscolaires (le week-end et les veilles et retour de congés scolaires),

Vu la délibération n° 2022-01-09 du conseil d'administration de l'EPLEFPA du Loiret en date du 30 mars 2022,

Vu le règlement intérieur et la charte de l'internat,

**Vu la convention cadre,**

Il est convenu ce qui suit :

Pour la période du **01/09/2022** au **08/07/2023**, hors temps scolaire et lors des périodes de vacances scolaires :



## **I - DISPOSITIONS D'UTILISATION**

La chambre de l'internat, les parties communes ainsi que la cuisine, la laverie, et les espaces verts, sont mis disposition de l'étudiant (e) qui devra les restituer en l'état ;

- Les effectifs accueillis simultanément s'élèvent à : **1 personne par chambre** conformément au classement du bâtiment ;
- à la signature de la convention, il est remis à l'étudiant un badge d'accès à sa chambre
- les jours et heures d'utilisation sont les suivants :
  - Du vendredi à 15h au lundi à 8h hors périodes de vacances scolaires
  - Du vendredi à 15h au samedi à 10h en périodes de vacances scolaires (départ en congés)
  - Du dimanche à 14h au lundi à 8h en périodes de vacances scolaires (retour de congés)

Pendant les heures de présence, l'étudiant est informé que l'ouverture et la fermeture des portes relève de sa compétence et de sa responsabilité.

L'admission de toute personne non signataire de la présente convention est interdite.

L'étudiant est informé de l'absence de surveillant pendant cette période d'utilisation. Le lycée ne pourra être tenu pour responsable de vols ou dommages causés aux biens ou aux personnes.

- l'étudiant s'engage à être présent à l'appel conformément au règlement intérieur, et à informer de ses absences ;
- l'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect du règlement intérieur, de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs ;
- l'étudiant s'engage à rendre les locaux dans l'état dans lequel il les a trouvés avant de les occuper ;
- l'étudiant s'engage à participer au planning de nettoyage de la cuisine et des parties communes.

## **II - DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE**

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'étudiant reconnaît :

1 - avoir souscrit **une attestation d'assurance responsabilité extra-scolaire**, couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition :

**Cette police porte le numéro :** \_\_\_\_\_

**Elle est souscrite le :** \_\_\_\_\_

**Auprès de :** \_\_\_\_\_

2 - avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer, ainsi que des consignes spécifiques données par le représentant de la commune ;

3 - avoir constaté avec le chef d'établissement ou son représentant l'emplacement des moyens d'extinction, et avoir pris connaissance du fonctionnement des systèmes d'alarme, des itinéraires d'évacuation et des issues de secours ;

4 - la personne à contacter, notamment en cas d'incidents techniques est **l'astreinte du lycée des Barres au N° 06 02 26 45 58.**

### **III - DISPOSITIONS SPECIFIQUES VU LE CONTEXTE SANITAIRE ACTUEL**

#### **1 - Désinfection des locaux utilisés par l'étudiant**

Eu égard au contexte particulier lié à la crise sanitaire et aux contraintes du lycée, l'étudiant s'engage à nettoyer et désinfecter les locaux mis à disposition en respectant le protocole sanitaire imposé par le Ministère de la Santé. Ce nettoyage et cette désinfection sont à sa charge.

La responsabilité du lycée ne saurait être engagée en cas d'inobservation de ces consignes.

### **IV - DISPOSITIONS FINANCIERES**

L'étudiant s'engage à réparer et à indemniser l'établissement ou la collectivité propriétaire pour des dégâts matériels éventuellement commis et pour des pertes constatées eu égard à l'inventaire du matériel mis à disposition.

Le lycée renonce au versement de toute contribution financière en-dehors de la pension. L'étudiant (e) s'engage à participer aux actions de promotion du lycée et de solidarité organisés durant les périodes d'utilisation.

### **V - EXECUTION DE LA CONVENTION**

La présente convention peut être dénoncée :

- 1 - par le chef d'établissement à tout moment pour cas de force majeure ou pour tout motif sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public, par lettre recommandée adressée à l'étudiant ;
- 2 - par l'étudiant pour cas de force majeure, dûment constaté et signifié au maire, à la collectivité propriétaire, et au chef d'établissement par lettre recommandée, dans un délai de cinq jours francs avant la date prévue pour l'utilisation des locaux.
- 3 - à tout moment par le chef d'établissement si les locaux sont utilisés à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties ou dans des dispositions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Pour le lycée, Le Directeur de l'EPLEFPA,  Cédric AVRIL	L'étudiant (ou son représentant légal pour les mineurs)
--	---



Rédacteur : E. Thill

Date de validation : 08/06/22

Indice de révision : A

**Autorisation parentale : demande d'absence à l'internat**

**Etudiants mineurs**

**Rentrée 2022/2023**

Je soussigné M./Mme .....,  
responsables légaux de l'étudiant(e).....  
mineur jusqu'au .....

Autorise

N'autorise pas

(entourez la mention utile)

A sortir du lycée à la fin des cours (généralement à partir de 17h45)

*Cette autorisation ne s'applique pas aux urgences médicales*

Fait à ....., le .....

Signature :

